

TRJV 2025

Règlements

FONDEMENTS

Proposer aux jeunes pilotes régionaux des **confrontations ludiques** sur toute la saison.

Favoriser la polyvalence, le perfectionnement technique, le fair-play et l'esprit d'équipe.

CALENDRIER 2023

Les dates :

- 22 & 23 mars 2025, VC Pays Vallonnais, Trial et XCO
- 12 & 13 avril 2025, Montfaucon, Trial et XCO
- 3 & 4 mai 2025, Passy, DH et XCO
- 31 mai & 1 juin 2025, Super Besse, DH et XCO
- 28 & 29 juin 2025, Ste Sigolène, Trial et XCO

DESCRIPTION DES 3 EPREUVES

Répartition des épreuves :

- 5 XCO
- 3 TRIAL
- 2 DH

ORGANISATION

Ces rencontres doivent se dérouler sur deux journées ou exceptionnellement sur une journée avec accord de la Commission Jeune VTT uniquement pour la première manche de début de saison.

2 disciplines sont proposées par les clubs organisateurs.

2 arbitres régionaux (au minimum) seront nommés par la C R C A. L'organisateur aura à sa charge les frais d'hébergement (en cas de course sur plusieurs jours) de nourriture et de déplacement ainsi que l'indemnisation journalière.

La pratique des jeunes filles doit être valorisée par des parcours adaptés en Trial et DH (variantes éventuelles).

Comité Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme

9 Rue Edouard Herriot, 38300 Bourgoin Jallieu Tél. 04 74 43 54 30

www.auvergnerhonealpescyclisme.com - comite@auvergnerhonealpescyclisme.com

VALIDATION NOUVEAUX SITES

Il a été décidé en commission que tous les nouveaux sites et surtout les nouveaux clubs organisateurs devront faire l'objet d'une visite par un référent technique de la commission.

Cette visite devra permettre de s'assurer que les conditions fixées par le cahier des charges sont bien respectées. Si le club modifie les différents parcours valides celui même sera pénalisé.

SECURITE :

L'organisateur doit obligatoirement disposer d'un service de secours dûment habilité avec lequel il aura signé une convention. Une copie de la convention devra être fournie au comité pour que la course puisse être inscrite au calendrier.

Le port du casque est obligatoire pour toute personne évoluant sur le site de la course à vélo et les gants longs pour toutes les disciplines

Les TRJV sont ouverts à tous les licenciés FFC à partir de la catégorie U11 (et U9 à la bonne volonté du club organisateur).

CATEGORIES

- U9 : 7 - 8 ans
- U11 : 9 - 10 ans
- U13 : 11 - 12 ans
- U15 : 13 - 14 ans
- U17 : 15 - 16 ans

REGLEMENT TECHNIQUE DES EPREUVES CITEES CI-DESSUS :

MATERIEL

- Le même vélo (cadre et fourche) sera utilisé tout au long de l'épreuve
- Le vélo doit être obligatoirement de type VTT et il sera bagué pour la totalité du week-end
- La taille des roues devra rester celle de la taille d'origine (exemple : 29 pouces)
- Si un changement de vélo est constaté, le pilote sera disqualifié (on entend par vélo l'ensemble cadre et fourche), les accessoires peuvent être adaptés aux épreuves.
- Le casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.
- Les coureurs, leurs parents et leurs éducateurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du vélo, du matériel et des protections utilisées.
- Des plaques de cadre permettront de différencier les catégories, soit en utilisant des couleurs différentes, soit en fonctionnant par série de nombres (*centaines* par exemple).
- Les protections DH devront être conformes aux protections décrites dans l'annexe 2
- Les protections ENDURO devront être conformes aux protections décrites dans le paragraphe Enduro.

Les caméras sont autorisées uniquement en reconnaissance et interdites pendant la compétition.

Le port de la caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit. Le port de la caméra est autorisé seulement sur la visière du casque et sur le vélo

ENGAGEMENT

- Les inscriptions devront être réalisées avant le jeudi soir 20h.
- Si inscription sur place, mise en fin de grille sur les départs XC + majoration de l'inscription de 3 Euros.
- Les épreuves sur deux journées ne doivent pas débuter avant 14h30 le samedi, pour permettre aux plus éloignés de ne pas se lever trop tôt. La remise des prix ne doit pas excéder 15h le dimanche.
- La licence doit être obligatoirement présentée lors de l'inscription à la table de retrait des plaques par le pilote.
- Les droits d'engagements sont fixés à 10 € pour un TRJV sur deux jours (soit 5€ par jour).

PROTOCOLE

- Le retrait des plaques pourra se faire le samedi de 12h00 à 13h00 (épreuve sur deux journées).
- Pour faciliter la prise des plaques, il devra y avoir 4 files donc 4 personnes pour remettre les dossards : U9, U11, U13, U15 et U17.
- les vélos seront marqués à l'aide de bracelet après avoir été vérifiés (bouchons de guidon et freins).
- Réunion des arbitres soit le matin pour une épreuve d'une journée ou de 13h00 à 13h30 pour épreuve sur deux journées.
- Pour le Trial, les arbitres devront être en zone un quart d'heure avant le début de l'épreuve.
- Les éducateurs accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline concernée.

CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

- Un classement individuel par catégorie sera établi.
- Il n'y aura pas de classement par discipline dans le but de privilégier la polyvalence.
- Un nombre de points est attribué pour chaque épreuve en fonction de la place du coureur (grille à la fin du cahier des charges).
- Le classement comprend les résultats du pilote (en points), en XC, en Trial, en DH et Enduro. En cas d'égalité pour le podium, *le XC sera prépondérant.*
- Si une épreuve regroupe 2 disciplines techniques l'arbitre déterminera l'épreuve prépondérante par un tirage au sort le samedi pendant la réunion qui précède les épreuves
- Les récompenses valoriseront les filles d'une part et les garçons d'autre part.
- Pour marquer les points, le coureur devra obligatoirement passer la ligne d'arrivée en ayant parcouru la boucle ou la piste DH dans le sens de la course.

- Seul sera admis l'abandon par blessure, constaté par le service de secours sur place, dans ce cas le pilote marquera 1 point.
- Seul un représentant du club (entraîneur, président) sera habilité à portée réclamation auprès de l'arbitre.
- Les réclamations ne pourront excédées 30 min après affichage.

DESCENTE

ARTICLE 1 : DEROULEMENT

- **Pour les U9/U11 cette épreuve doit être une découverte, avec faible vitesse, sinueux et sans aucun saut. (Tracé type mini enduro) Ils doivent être équipé de dorsale, genouillères, tenue longue et gant longs, casque intégral.**
- L'organisation de la journée devra impérativement permettre un repérage à vélo de la piste avant le départ de l'épreuve.
- Le repérage à vélo sera interdit la veille (samedi : si la course à lieu le dimanche)
- L'interdiction de la piste devra être clairement stipulée sur la zone de départ et d'arrivée par des panneaux.
- 1 passage de reconnaissance à vélo sera obligatoire avant de prendre le départ de l'épreuve.
- La reconnaissance avec des adultes se fera uniquement à pied.
- Le pilote devra faire sa reconnaissance seul sans la présence d'un adulte quel qu'il soit.
- Le dispositif de secours devra être en place lors des reconnaissances à vélo.
- Un minimum de 2 passages chronométrés pour chaque pilote est souhaité pour augmenter son temps de pratique.
- Les départs individuels se font toutes les 30 secondes minimum. Un pilote rattrapé doit laisser passer celui qui va le dépasser.
- Lors de la 2^{ème} manche, le départ doit s'effectuer dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche.
- Pour les reconnaissances comme pour l'épreuve chronométrée, les protections sont obligatoires (y compris pour l'encadrement) : voir détails en annexe 2.
 - Casque intégral monobloc homologué CE
 - Gilet de Protection intégral ou dorsal et coudières
 - Protection Genoux, Tibias
 - Gants longs
 - Maillot manches longues et pantalon longs (Le « Jeans » peut être accepté)
 - Short de DH accepté (le short doit arriver au-dessous du Genoux.)
 - Le maillot doit obligatoirement recouvrir les protections.

ARTICLE 2 : LE TRACE

- Le parcours tracé comme décrit ci-dessus avec différents terrains (forêt, champs, chemins...) et différents obstacles (compression, dévers, monotrace, etc..) mettra en valeur les qualités de pilotages des jeunes et non leur engagement (aucun saut obligatoire).
- Les temps de course devront être adaptés en fonction des catégories. Le temps optimum étant de 2 min.

ARTICLE 3 : CLASSEMENT

- Un chronométrage électronique est obligatoire avec cellules départ arrivée permettra de départager les pilotes.
- Le départ de la 2ème manche sera par ordre inverse du classement de la 1^{ème} manche
- Le meilleur des 2 temps est conservé pour le classement de l'épreuve.

PÉNALITÉS

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : 30 secondes

Retard ou absence sur la ligne de départ : A l'appréciation de l'arbitre en fonction des raisons

Equipement de sécurité incomplet :

- sur la ligne de départ : refus du départ.
- à l'arrivée : 1 minutes
- lors des essais (par infraction constatée) : 15 secondes

Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens : mise hors course.

Reconnaissance en dehors des créneaux officiels : mise hors course.

Non-respect des limites du circuit : disqualification de la manche considérée.

Nombre de reconnaissances minimum non effectué : refus de départ.

Les éducateurs accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou échauffement sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline concernée : refus de départ de l'éducateur.

Le port de caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit :
Constaté au départ : Refus de départ

Constaté à l'arrivée : Mise hors course

CROSS-COUNTRY

ARTICLE 1 : DEROULEMENT

Les départs des courses se font par catégorie. Les filles peuvent avoir une épreuve spécifique si elles sont nombreuses (au moins 15 sur 2 catégories), ou alors partir avec les garçons de leurs catégories, **2 places par ligne devront leur être réservées.**

Pour la première épreuve de la saison la mise en grille XC se fera suivant les résultats de l'épreuve technique de la veille et dans l'ordre du classement général provisoire pour les autres épreuves.

Pour la première épreuve de la saison de xc, un tirage au sort pour la mise en grille sera effectué.

Prévoir dans les heures de départ suivantes afin de pouvoir enchaîner le plus rapidement possible les courses :

- Départ U9
- +10 minutes appel mise en grille U11
- +10 minutes Départ U11
- +15 minutes appel mise en grille U17
- + 10 minutes Départ U17
- +55minutes appel mise en grille U15
- +10 minutes Départ U15
- +40 minutes appel mise en grille U13
- +10 minutes Départ U13 (1h après le départ U15)

L'assistance technique sera acceptée dans la zone d'assistance prévue par l'organisateur.

- Seule l'assistance technique et le ravitaillement (liquide et solide) seront acceptés dans cette zone.
- Une exception pourra être faite si la température excède 25° C pour le ravitaillement liquide.

ARTICLE 2 : LE TRACE..

Les pilotes attardés seront arrêtés dès l'arrivée du premier compétiteur.

La durée de l'épreuve ne devra pas dépasser, pour les meilleurs de chaque catégorie, les temps indiqués ci-dessous. Les conditions météorologiques peuvent imposer une réduction du parcours.

- U11 : 15 minutes +/- 5min
- U13 : 25 minutes. +/- 5min
- U15 : 35 minutes. +/- 5min
- U17 : environ 45 minutes +/- 5min

ARTICLE 3 : CLASSEMENT

Un classement filles et un classement garçons seront réalisés.

Le nombre de point attribués devra se faire suivant la grille en annexe 1

PÉNALITÉS

Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course

Non-respect du parcours : mise hors course

Non port des équipements individuels de sécurité (cintre bouché casque attaché gants longs) : refus de départ

Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du pilote

Essai durant la course : mise hors course

Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques :

**Le port de caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit :
Constaté au départ : Refus de départ
Constaté à l'arrivée : Mise hors course**

TRIAL

Pour l'équité de l'épreuve, l'organisateur de la compétition délimitera les 4 zones, mais ne placera les portes seulement que dans 2 zones pour les U13, U15 et U17. La commission placera les portes dans les 2 autres zones U13, U15, U17 le matin de l'épreuve.

Merci de prévoir tout le matériel nécessaire.

4 zones U13, U15 et U17 doivent être prévues.

Il est possible de faire que 2 zones pour les U9 et pour les U11 qu'ils feront 2 fois chacun.

ARTICLE 1 : DEROULEMENT

Chaque coureur se verra remettre un carton de pointage où seront mentionnés son numéro de dossard et l'emplacement pour marquer les points qu'il a obtenus sur chacune des zones.

L'ordre de passage dans les zones se fera en fonction de l'arrivée des cartons de pointage au commissaire responsable de la zone.

L'organisateur devra dans la mesure du possible grouper les pilotes d'un même club sur la même zone de départ (ceci afin de faciliter l'action des éducateurs).

L'organisateur devra imposer un ordre de présentation sur la zone de départ. (Ex : dossard 1 à 10, zone 1 / dossard 11 à 20 zone 2, etc...)

La zone de départ devra être renseignée sur la cravate.

L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant : 1, 2, 3, 4 (pour ceux qui commence par la zone 1 / 3, 4, 1, 2 pour ceux qui commence par la zone 3, etc...)

Les commissaires devront être 2 par zones. 1 commissaire principal qui suivra le pilote dans son évolution, 1 commissaire qui notera les points.

Chaque club devra indiquer le nom du commissaire lors des inscriptions

Les U17 filles seront prioritaires sur les zones trial U15.

ARTICLE 2 : FORMAT DE COURSE

Le VTT Trial se disputera sur un circuit de 4 zones différentes par catégorie (U13, U15, U17).

Prévoir 2 zones spécifiques pour les U11 et 2 autres pour les U9.

Un seul passage par zone sera autorisé.

Pour les catégories U11, 2 zones spécifiques devront être aménagées. Afin de favoriser l'esprit pédagogique, chacune de ces zones sera parcourue 2 fois par le jeune pilote.

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment.

Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone.

Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

ARTICLE 3 : DEFINITION DES ZONES

3.1 : Présentation

Le VTT Trial, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones.

Ces sections sont constituées de 6 portes qui, une fois franchies rapportent des points.

Chaque section comportera un maximum de 31 pts.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de limiter l'encombrement des environs de chaque zone et ainsi permettre un bon déroulement de l'épreuve.

3.2 : Zones

Pour l'entrée de zone il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.

On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

Temps de référence par zone : Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la zone. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

3.3 : Portes

Le pilote est libre de franchir les portes ou secteurs qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

A chaque passage d'une porte ou secteur, il marque les points de la porte ou secteur franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte ou secteur (pied d'assurage par exemple) les points de cette porte ou secteur ne sont pas comptés, et il prend une pénalité. S'il ne passe aucune porte ou secteur, il totalise 0 point.

Les portes ou secteur sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte ou secteur 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même, il ne peut pas repasser une porte ou secteur déjà franchie.

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- **flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)**
- **flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)**
- **flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)**

3.4 : Passage D'une Porte Ou D'un Secteur

Le pilote entre dans la porte ou d'un secteur quand l'axe de sa roue avant franchit une ligne imaginaire entre les deux pointes des flèches de la porte ou de l'entrée/sortie du secteur.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte ou du secteur (point de référence : axe de la roue arrière).

Tant que la porte ou secteur n'est pas complètement franchie les retours en arrière sont autorisés, sauf si le pilote pose un appui.

Le pilote qui fera chuter ou déplacer ou toucher une flèche et / ou son support avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

3.5 : les appuis

Définition d'un appui : Toute partie du corps (pied, main, tête, épaule, ...) ou du cycle (cintre, pédale, protection du plateau, fourche...), excepté le pneu en contact avec le sol, l'obstacle ou élément extérieur autre que le vélo.

ARTICLE 4 : CLASSEMENTS

Le classement se fera en fonction du nombre de points marqués par le pilote.

Le nombre de point maxi que peut marquer un pilote sera de 124 points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course le départage est fait par rapport au plus grand nombre de franchissement sans pied dans les zones (1 pénalité, 2 pénalités, 3 pénalités, etc...).

Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le temps de passage de l'ensemble des zones sera pris en considération.

En conséquence chaque zone devra être chronométrée.

Lors du départage l'ensemble des chronos devra être pris en considération.

ARTICLE 5 : LES PENALITES

Présence en vélo sur les zones délimitées pour le trial avant le début de l'épreuve : 0 Point pour la zone

Communication au cours de l'épreuve avec un tiers : arrêt du comptage des points.

Les situations suivantes donnent lieu à l'attribution de pénalités :

1 pénalité :

Appui à l'extérieur des limites de la zone

Appui à l'intérieur des limites de la zone

Tourner le pied sur place avec translation du pied (avec déplacement de la position)

5 pénalités :

2 appuis simultanés

Tout contact physique entre le pilote ou son vélo et l'accompagnateur

Dépassement du temps imparti

Non-respect de l'ordre de passage des portes (pas de retour en arrière possible),
Repasser une porte déjà franchie,
Passer par-dessus, par-dessous, déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise par exemple). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo,
Poser deux appuis (pied, partie du corps) en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique),
Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui,
Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo,
Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle,

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu une pénalité.

L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :

5 pénalités : le pilote arrête son évolution mais garde les points acquis des portes ou secteur passées

Sortie de zone : le pilote comptabilise les points et les pénalités acquis dans la zone

ARTICLE 6 : RECONNAISSANCE DES ZONES

A faire avec le groupe de pilotes avant le passage, uniquement à pied durée 5 minutes.

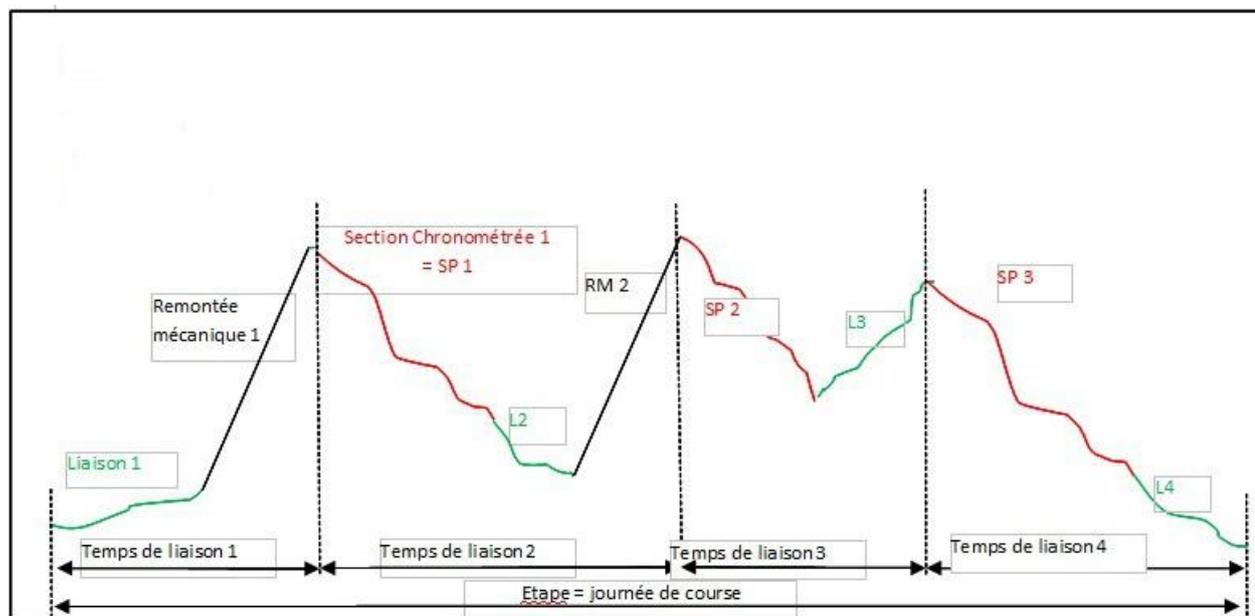
ARTICLE 7 : INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, saut de chaîne, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe.

Enduro

DÉFINITION DE L'ENDURO VTT

Course de VTT composée d'une alternance de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (non chronométrées). Les liaisons se font en VTT et peuvent emprunter une remontée mécanique. Les spéciales sont à profil descendant et ne peuvent comporter de portions de pédalage de plus de 15 à 20% en temps (voir tableau).



LIAISON

Cheminement non chronométré permettant de rejoindre les départs des sections chronométrées.

TEMPS DE LIAISON

Temps déterminé par l'organisateur pour se rendre du départ de l'épreuve au départ de la première spéciale, puis de la spéciale N au départ de la spéciale N+1 (le temps de la SP spéciale N est compris dans le temps de liaison, (voir croquis (le temps de la liaison)).

SECTION CHRONOMETREE OU SPECIALE

Cheminement balisé à vue où les concurrents sont chronométrés individuellement.

ETAPE

Journée de course. Enduro VTT sur 1 étape ou (x) étapes.

ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Espace d'assistance technique hors des spéciales, défini par l'organisateur où les pilotes peuvent faire entretenir leur VTT par un tiers.

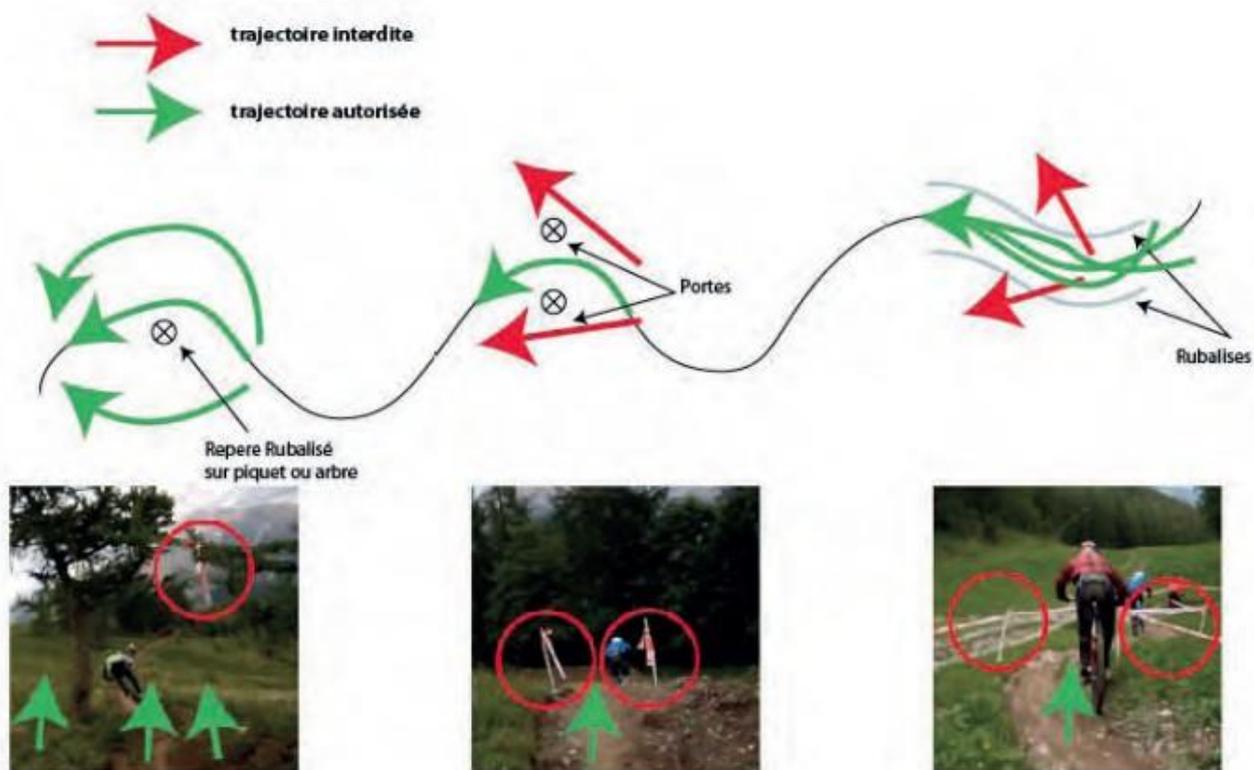
TYPE DE PARCOURS

Durée des spéciales : 1 à 5 mn optimum Nombre de spéciales : 3 différentes minimum Description : utiliser de préférence les sentiers naturels et éviter au maximum les pistes permanentes VTT Descente.

Le parcours est matérialisé par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un coureur sort

accidentellement ou non du parcours, il devra reprendre le tracé à l'endroit où il l'a quitté.

ANNEXE 2



RECONNAISSANCES

Autorisées à pied. **Strictement interdites en VTT le jour de l'épreuve.**

ASSISTANCE

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils). L'assistance extérieure est seulement autorisée dans les zones d'assistance techniques définies par l'organisateur.

ÉQUIPEMENT ET PROTECTIONS (identiques à ceux de la descente) :

	En spéciale	En liaison
Obligatoire :	<ul style="list-style-type: none"> - Casque intégral - Genouillères - Gants longs - Protection dorsale - Pantalon long ou short de descente (Jean autorisé) <p>Les pantalons de survêtement ainsi que les cuissards sont strictement interdits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Casque intégral
Vivement conseillé	<ul style="list-style-type: none"> - Coudières 	<ul style="list-style-type: none"> - Genouillères - Gants longs - Protection dorsale

CLASSEMENT

Cumul sur la totalité des spéciales + les pénalités Le cumul du temps de la totalité des spéciales pour le meilleur doit totaliser plus de 10 minutes.

PÉNALITÉS

Changement de cadre, fourche, bras arrière et roues 5 minutes si le collège des commissaires est prévenu et mise hors course s'il n'est pas averti

Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes

Non-respect du parcours balisé de 30s à la mise hors course

Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) mise hors course

Présentation au départ sans les protections obligatoires refus du départ

Retard au départ refus du départ, temps de pénalité ou mise hors course

Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale mise hors course

Non port du casque en liaison temps de pénalité à la mise hors course

MATÉRIEL

VTT en parfait état de marche, roue de 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre auront été préalablement bouchées.

Un seul VTT par pilote pour la compétition, marqué (ou photographié) par un commissaire (changement à l'identique dans la zone technique validé par le commissaire).

HORAIRES DE DÉPART

Une liste de départ comprenant les horaires de départ des spéciales pour tous les concurrents est éditée par l'organisation de course, pour chaque étape. Pas de changement d'horaires, sauf décision des commissaires. Si un concurrent arrive en retard à une spéciale, son départ est laissé à l'appréciation des commissaires afin de ne pas gêner le déroulement de l'épreuve. Départ individuel toutes les 30s conseillé (minimum toutes les 20s) ou par 2 ou 3 toutes les minutes. Top 10 (à 30) pilotes : individuel toutes les 30s.

DURÉES OPTIMUM CONSEILLÉES	U11	U13	U15	U17
Nombre de spéciale	3 différents minimums	3 différents minimums	3 différents minimums	3 différents minimums
Durée des spéciales	30 s à 2 mn	30 s à 3 mn	30 s à 4 mn	30 s à 5 mn
Temps cumulé des spéciales du vainqueur	2 mn à 6 mn	3 mn à 9 mn	4 mn à 12 mn	5 mn à 15mn
Durée maximum épreuve liaison comprises	1 h	1 h 30	2 h	3h

Annexe 1 : Barème des points :

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

Annexe 2 : Matériel de protection DH obligatoire



Casques intégral monocoque.



Gants



Protections genoux tibias.



Gilets intégral de protection



Pantalons long DH ou Jeans et maillot longs (short de DH toléré).

XC Enduro

DÉFINITION DU XC ENDURO VTT

Une épreuve de XC ENDURO est une épreuve de Cross-Country se déroulant sous forme de Rallye. Le tracé de ce type d'épreuve se distingue sur la base des qualités suivantes : technique, polyvalence et physique.

Le XC Enduro est composée de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (sections non chronométrées) dont le classement est effectué sur la base du cumul des temps mis par le coureur à parcourir les spéciales (chronométrage individuel). Toutes les liaisons se font à la pédale.

Les spéciales, au minimum de trois par épreuve, sont à profil varié au format XC et ne doivent pas comporter de passages techniques et engagés nécessitant des protections spécifiques.

Si l'effort soutenu est forcément une composante présente sur un parcours de XC ENDURO, il ne faut pas qu'il prenne le pas sur l'aspect technique.

Le tracé est de préférence sinueux, pour que l'avantage soit donné au choix des trajectoires, à la maniabilité et à l'aisance du pilote. Interdiction d'utiliser des tracés typés DH ou Enduro engagés.

LIAISON

Cheminement non chronométré permettant de rejoindre les départs des sections chronométrées. Toutes les liaisons doivent se faire en vélo à la pédale.

TEMPS DE LIAISON

Temps déterminé par l'organisateur pour se rendre du départ de l'épreuve au départ de la première spéciale.

SECTION CHRONOMÉTRÉE OU SPÉCIALE

Cheminement balisé où les concurrents sont chronométrés individuellement.

ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Espace d'assistance technique hors des spéciales, défini par l'organisateur où les pilotes peuvent faire entretenir leur VTT par un tiers.

TYPE DE PARCOURS

Durée des spéciales : 2 à 7 mn optimum

Nombre de spéciales : 3 différents minimums

Description : utiliser de préférence les sentiers naturels

Le parcours est matérialisé par des rubalises. Si un coureur sort accidentellement ou non du parcours, il devra reprendre le tracé à l'endroit où il l'a quitté.

RECONNAISSANCES

Reconnaissance libre autorisées.

ASSISTANCE

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils). L'assistance extérieure est seulement autorisée dans les zones d'assistance techniques définies par l'organisateur.

ÉQUIPEMENT ET PROTECTIONS

L'équipement est identique à celui utilisé en XCO. Pendant toute la durée des épreuves, le port des équipements ci-dessous est obligatoire, sous peine de disqualification :

- Casque homologué CE avec jugulaire attachée
- Gants courts ou longs
- Le port de lunettes est fortement conseillé

CLASSEMENT

Cumul sur la totalité des spéciales + les pénalités.

PÉNALITÉS

- Changement de cadre, fourche, bras arrière et roues 5 minutes si le collège des commissaires est prévenu et mise hors course s'il n'est pas averti,
 - Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes,
 - Non-respect du parcours balisé de 30" à la mise hors course,
 - Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) mise hors course,
 - Présentation au départ sans les protections obligatoires refus du départ,
 - Retard au départ refus du départ, temps de pénalité ou mise hors course,
 - Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale mise hors course,
 - Non port du casque en liaison temps de pénalité à la mise hors course,

MATÉRIEL

VTT en parfait état de marche, roue de 26, 27,5 ou 29 pouces dont les extrémités du cintre auront été préalablement bouchées.

HORAIRES DE DÉPART

Une liste de départ comprenant les horaires de départ des spéciales pour tous les concurrents est éditée par l'organisation de course. Si un concurrent arrive en retard à une spéciale, son départ est laissé à l'appréciation des commissaires afin de ne pas gêner le déroulement de l'épreuve. Départ individuel toutes les 1' conseillé pouvant être rabaisé (minimum toutes les 20s).

SPECIALES / CATEROGIES

DURÉES OPTIMUM CONSEILLÉES	U9	U11	U13	U15	U17
Nombre de spéciale	1 à 3	1 à 3	1 à 3	2 à 4	3 à 5
Durée des spéciales	2' à 5 mn	2' à 5 mn	2' à 7 mn	2' à 7 mn	2' à 7 mn
Temps cumulé des spéciales du vainqueur	2 mn à 15 mn	2 mn à 15 mn	2 mn à 21 mn	5 mn à 28 mn	5 mn à 35 mn

Durée maximum comprises	épreuve liaison	1 h 30	1 h 30	1 h 45	2 h	3h
-------------------------	-----------------	--------	--------	--------	-----	----

Annexe 1 : Barème des points

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1